



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, le 22 septembre 2023

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 25 septembre 2023 à 20 h 30, à la salle Louis-Philippe-Anctil, au 59, rue Saint-Laurent, à Sainte-Luce.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Expropriation du lot 3 464 849 du Cadastre du Québec – services juridiques ;
4. Projet intersection de la Côte de l'Anse et de la route du Fleuve – PAVL ;
5. Période de questions ;
6. Fermeture de la séance.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue en présentiel à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent, à Sainte-Luce, le lundi 25 septembre 2023 à 20 h 30, à laquelle sont présents :

Les conseillers, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Victor Carrier, monsieur Rodrigue St-Laurent, monsieur Ovila Soucy et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présent dans la salle.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sheldon Côté, est également présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Expropriation du lot 3 464 849 du cadastre du Québec – Services juridiques ;
4. Projet intersection de la Côte de l'Anse et de la route du Fleuve – PAVL ;
5. Mandat à la firme Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux lors de la réfection de la rue des Érables;
6. Dossier ressources humaines;
7. Affichage du poste de chauffeur-mécanicien;
8. Période de questions;
9. Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Rodrigue St-Laurent, appuyé par Ovila Soucy, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Expropriation du lot 3 464 849 du cadastre du Québec – Services juridiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a amorcé des procédures d'expropriation du lot en objet;

CONSIDÉRANT QUE ces procédures ont été contestées par les propriétaires de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait retenu les services de AVOCATS BSL dans le cadre du processus d'expropriation;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de retenir dorénavant les services de STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.;

2023-09-447

2023-09-448



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie Côté, appuyé par Victor Carrier et unanimement résolu :

- De retenir les services juridiques de STEIN MONAST S.E.N.C.R.L. afin de conseiller et représenter la municipalité dans le cadre du processus d'expropriation du lot mentionné en objet et les procédures de contestation mentionnées plus haut et pour entreprendre toute procédure ou déposer tout avis, continuer le processus amorcé, contester, négocier et régler toutes procédures visant le lot en objet, de la façon jugée la plus opportune pour la municipalité mais en ayant au préalable discuté avec le conseil;
- De permettre à STEIN MONAST S.E.N.C.R.L. de signer, à titre d'avocats de la municipalité, tout document ou toute procédure requise pour donner suite à la présente résolution;
- D'acquitter les comptes d'honoraires professionnels de STEIN MONAST S.E.N.C.R.L., incluant tous débours et taxes, relativement à ce qui précède, que ces honoraires aient été encourus avant ou après la présente résolution.

2023-09-449

4. Dépôt du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au volet redressement pour le projet de réfection de l'intersection de la Côte de l'Anse et de la route du Fleuve

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Luce doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Luce choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière à partir de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Luce autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sandra Bérubé, appuyée par Marie Côté, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Luce autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Sheldon Côté est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.



No de résolution
ou annotation

2023-09-450

5. Mandat à la firme Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux lors de la réfection de la rue des Érables

Il est proposé par Rodrigue St-Laurent, appuyé par Victor Carrier et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme Englobe Corp., pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux lors de la réfection de la rue des Érables, pour la somme de 23 000 \$ avant taxes.

Ce montant est imputable au poste budgétaire numéro 23 05118 300.

2023-09-451

6. Dossier ressources humaines

Il est proposé par Sandra Bérubé, appuyé par Marie Côté et unanimement résolu de procéder au licenciement de l'employé 01-68 et d'approuver l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Luce et l'employé concerné, datée du 22 septembre 2023.

2023-09-452

7. Affichage du poste de chauffeur-mécanicien

Il est proposé par Joël Gagnon, appuyé par Victor Carrier et unanimement résolu de procéder à l'affichage du poste de chauffeur mécanicien.

8. Période de question

Aucune.

2023-09-453

9. Fermeture de la séance

Il est proposé par Ovila Soucy, appuyé par Sandra Bérubé et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 19 h 29.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Barriault
Maire

Micheline Barriault
Maire

Sheldon Cote
Directeur général et greffier-
trésorier